



5, Boulevard Clémenceau
18000 BOURGES

Tél. : 02.48.65.36.25
Fax : 02.48.65.50.27
Port : 06 87 26 05 35
Email : cgt.ul.bourges@wanadoo.fr
Site : <http://www.ud18.cgt.fr>

Tous au travail le dimanche ?

Si tous les magasins ouvraient tous les dimanches, il n'y aurait plus de jour de repos commun en France.

Propos alarmiste ? Certainement pas. Qui peut, en effet, prétendre que si les magasins ouvraient, cela n'aurait aucune répercussion sur les autres professions ? Les salariés du commerce seraient les seuls concernés ?

Il n'est pas possible d'ouvrir les magasins sans recourir à des salariés du nettoyage, sans un emploi accru des transports collectifs, sans que les banques et les organismes financiers ou les services postaux ne suivent ...

Qui peut penser que les crèches ne devraient pas être ouvertes pour accueillir les enfants des salariés contraints de travailler ?

De fil en aiguille, nous devrions tous travailler le dimanche, avec des jours de repos qui ne seraient plus communs.



Comment, dans ces conditions, mener une vie de famille, pratiquer un sport collectif ou militer dans une association ?

Or, un débat faussé et tronqué s'est installé en France, à l'initiative des patrons des grandes enseignes commerciales.

Leurs « arguments » sont repris par certains politiques, qui ont inscrit la « libéralisation » de l'ouverture des commerces le dimanche à l'ordre du jour de leur programme.



Ils expliquent que c'est dans l'intérêt des consommateurs, de l'emploi et des salariés concernés. Les consommateurs pourraient ainsi faire les courses qu'ils n'ont pas le temps de faire en semaine, ce qui créerait des emplois, les salariés concernés gagneraient plus d'argent.

Sauf que le consommateur « intéressé » par l'ouverture du dimanche est aussi ... un salarié !

L'emploi n'en serait pas favorisé !

L'expérience montre que l'ouverture des magasins le dimanche se traduit par des déplacements d'emplois stables en Cdi vers des emplois précaires.

Il ne peut y avoir de solde positif pour l'emploi, pour une raison de bon sens : le pouvoir d'achat des consommateurs ne va pas augmenter du fait de l'ouverture des magasins le dimanche et les

chiffres d'affaires globaux ne peuvent donc augmenter.

Or, sans chiffre d'affaires supplémentaire, les patrons du commerce n'embaucheront pas plus, ils développeront par contre la flexibilité.

« L'intérêt » des salariés concernés ?

En travaillant le dimanche, ils gagneraient plus... ?

C'est vrai dans l'état actuel du droit, à la condition que les ouvertures soient exceptionnelles.

Pour les magasins qui ouvrent tous les dimanches, le Code du Travail ne prévoit pas de majoration. Au contraire, si le travail du dimanche devenait la règle pour tous, plus aucune majoration de salaire ne subsisterait !

Les seuls à en profiter immédiatement seraient les grandes enseignes qui prennent des parts de marché aux petits commerces. Sur le plus long terme, c'est l'ensemble des employeurs qui feront tourner leur entreprise 7 jours sur 7, à coûts réduits !

Pour la défense du dimanche comme jour de repos collectif
Nous avons tous le droit à une vie en dehors du travail
Salariés, Consommateurs nous sommes tous concernés !

Sur le pouvoir d'achat, le compte n'y est pas !

La question du pouvoir d'achat est la préoccupation principale des salariés. Le Président de la République n'a pas pris en compte ces impatiences. Les conflits dans les entreprises se multiplient.

L'essentiel des mesures annoncées consiste à inviter les salariés à puiser dans leurs économies – en tous cas pour ceux qui en ont –, dans leur compte épargne-temps, leur RTT et leurs heures supplémentaires pour améliorer l'ordinaire.

Un très grand nombre de salariés ne bénéficiant pas des 35 heures subissent la précarité ou le temps partiel imposé. Alors que leur pouvoir d'achat est au plus bas, le Président n'a apporté aucune réponse.

Aucun effort n'est demandé aux actionnaires. Pourtant, les dividendes et le cours des actions augmentent bien plus que les salaires. Les

Une grande majorité de Français ne veut pas travailler le dimanche.

C'est un NON des salariés en activité contre toute activité professionnelle de dimanche pour :

- près de 75 % entre 25 et 50 ans ;
- près de 80 % entre 50 et 60 ans ;
- plus de 80 % pour les ouvriers ;
- près de 75 % du secteur public et privé ;
- près de 75 % pour les salariés percevant - de 1 500 €/ mois (remarque : la majoration de salaire n'est pas une motivation). C'est un OUI en faveur du dimanche comme jour commun pour la vie familiale, personnelle, culturelle et associative, pour :
- près de 90 % entre 25 et 50 ans (85 % après 60 ans) ;
- près de 87 % hommes et femmes ;
- plus de 90 % pour les cadres et les employés ;
- près de 90 % pour le secteur public (86 % pour le privé) ;
- près de 90 % des salariés percevant - de 1 500 €/ mois.

(sondage Bva, juillet 2006)

efforts sont autofinancés par ceux qui sont déjà dans la difficulté, les salariés.

Ceux-ci devront aller chercher leurs augmentations de salaires par leur mobilisation. La Cgt prendra toutes les initiatives nécessaires pour faire s'exprimer le mécontentement qui grandit afin que les décisions soient prises pour améliorer le pouvoir d'achat de tous.

Xavier Bertrand a annoncé que le repos dominical était visé par une condamnation rapide. Très curieux, tout de même, l'exposé du motif du ministre : "Le statu quo n'est pas possible car aujourd'hui les entreprises s'exposent à des contentieux". En résumé, puisque les entreprises qui ne respectent pas la loi risquent de finalement payer les amendes légitimes que leur conduite mérite, il suffit de modifier la loi pour qu'elles ne soient plus inquiétées. Simple, mais il fallait y penser. Et l'oser, aussi... On finirait par se demander qui gouverne ce pays : la recherche de l'équité, ou une série de lobbies marchands ?